

AUTORISATION DE REPRODUCTION ET DE REPRESENTATION D'IMAGE POUR UNE PERSONNE MAJEURE⁽¹⁾



ENTRE :

Mme, M.....

Né(e) le : à

Demeurant :

dénommé(e) ci-après « le Modèle »

ET

L'école d'ingénieurs ISIS à Castres et les entités associées ⁽²⁾

dénommé(e) ci-après « le Photographe »

Par la présente autorisation le MODÈLE déclare :

- expressément accepter que son image et/ou sa voix soient captées, enregistrées et filmées
- déclare être conscient(e) du fait que son image et/ou sa voix sont fixées et déclare avoir été pleinement et préalablement informé(e) du fait que l'ensemble des enregistrements sonores et/ou visuels réalisés pourraient donner lieu à une ou plusieurs diffusions auprès du public.

En conséquence, dans tous les domaines relatifs à l'école d'ingénieurs et au campus universitaire de Castres, le modèle concède au photographe :

- Le droit d'enregistrer et de fixer sa voix et/ou son image, de reproduire, de modifier, d'adapter et de diffuser auprès du public les enregistrements, sans limitation de nombre, en intégralité ou en partie sur tous supports connus ou inconnus à ce jour et en tous formats et notamment le droit de numériser ou faire numériser, reproduire ou faire

reproduire, le droit de mettre en circulation, distribuer et communiquer au public, le droit de vendre ou de faire vendre, le droit de location et de prêt ainsi que le droit de représenter et de communiquer au public, par tous procédés, et notamment par télédiffusion par réseaux et/ou autres systèmes de télécommunication, le droit d'exploiter par tous moyens connus ou inconnus, et pour tous droits secondaires et dérivés, notamment sur tous supports papiers, supports audio et vidéographiques, et ce, à titre totalement gracieux.

- Le droit de reproduire, à l'occasion de l'exploitation des enregistrements, mon nom de famille et toutes autres informations me concernant et que j'aurai décidé de communiquer volontairement.

Il est entendu que le PHOTOGRAPHE s'interdit expressément, une exploitation des photographies susceptibles de porter atteinte à la vie privée du MODÈLE, et une diffusion sur tout support à caractère pornographique, xénophobe, raciste, antisémite, violent ou illicite. Le MODÈLE reconnaît par ailleurs qu'il n'est lié par aucun contrat exclusif quant à l'utilisation de son image ou de son nom.

La présente autorisation est conclue pour une durée de dix (10) ans à compter du jour de sa signature. Elle sera reconduite par tacite reconduction pour des périodes de dix (10) ans, sauf à être dénoncé par lettre recommandée avec accusé de réception trois (3) mois avant la date anniversaire de sa signature.

Fait, en deux exemplaires,

À le

(*)Faire précéder de la mention manuscrite « lu et approuvé, bon pour accord »

Le Modèle^(*)

Le Photographe

(1) qui n'est pas mannequin ou modèle professionnel.

(2) les dénommés « le Photographe » sont : l'école d'ingénieurs ISIS, l'Université Jean-François Champollion, la communauté d'agglomération de Castres-Mazamet et le syndicat mixte de l'enseignement supérieur du Tarn Sud.